

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 19 janvier 2012

- Frais de transports des agents lors des formations : Le CNFPT ne prenant plus en charge les frais de déplacement des stagiaires suite à la diminution du taux de cotisation annuel, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de déplacement des agents pour suivre des formations ou des réunions d'information dès lors qu'ils ont obtenu l'accord de l'autorité territoriale pour y participer.
- CNAS : Le délégué agent et correspondant du CNAS ainsi que le délégué élu ont présenté au Conseil Municipal la charte de l'action sociale. Cette charte précise, au sein de la collectivité, les missions et obligations des délégués, élu et agent, ainsi que celles du correspondant au profit des bénéficiaires.
-
- Assainissement : SGS Multilab : le Conseil Municipal donne son accord pour le devis de la SGS Multilab relatif aux contrôles environnementaux (bilan 24 heures) pour un montant de 796,10 € H.T.
- Elections : achat panneaux : Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de panneaux électoraux au mieux disant.
- Loyer multiservices : Accord du Conseil Municipal pour établir un avenant au bail moyennant un loyer de 900 € H.T. mensuel charges comprises.

Questions diverses :

- Les visites des logements communaux auront lieu le samedi 4 février prochain.
- 2 logements sont libres à la location : 1 studio sis route de Baud (loyer : 189,74 €) et 1 appartement T2 sis impasse du presbytère (loyer : 293,17 €)
- SDEM : un audit des installations d'éclairage public aura lieu courant février.
- Achat d'extincteurs : Suite au passage de la commission de sécurité, un extincteur a été mis en place à la sacristie de l'église.
- Groupement d'achats agora services : Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer au groupement d'achats agora services de Lorient. Ce groupement d'achat permettra de réaliser des économies pour la cantine municipale.
- Opération « foyers témoins » organisée par Baud Communauté : une réunion explicative est prévue à St Barthélémy le 9 février prochain à 18h30.

Compte rendu du Conseil Municipal Du Vendredi 15 février 2012

- **SPANC** : Monsieur le maire rappelle qu'à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être, au réseau public d'assainissement, le propriétaire ou son représentant doit faire effectuer un contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que de son raccordement au réseau public. Il précise qu'il doit en faire la demande auprès de BAUD Communauté. À l'issue du contrôle, BAUD Communauté transmet un rapport au propriétaire avec copie à la commune. Afin de déterminer la procédure à respecter le Conseil Municipal donne son accord pour prendre une délibération relative au contrôle des branchements d'assainissement collectif lors des ventes immobilières

- **Vote des subventions** : Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Arbre de Noël des écoles Publique et Privée par élève.	10,00 €
Cantine Scolaire Privée (par élève)	127,00 €
A.S Football *	1 800,00 €
A.S Basket *	300,00 €
Sterenn Dards club Flêchettes	150,00 €
Amicale des chasseurs *	200,00 €
Amicale du personnel St-Barth *	600,00 €
VTT ST-BARTH	200,00 €
Club du 3ème Age *	250,00 €
UNC + ACPG REGROUPES EN 2008 *	180,00 €
ANACR	45,00 €
Classe de découverte avec hébergement (par élève et par jour)	8,00 €
Sortie à la journée sans hébergement (par élève)	6,00 €
Fournitures scolaires collège de Baud/élève	20,00 €
Banque Alimentaire du Morbihan*	180,00 €
Association des donneurs de sang Baud *	80,00 €
Association des Maires Mhan (0,275par hab)	317,53 €
ATES *	160,00 €
Amicale des Pompiers de Pluméliau (organisation congrès départemental)	200,00 €
BTP Formation Vannes CFA (1 élève)	30,00 €
Chambre des métiers du Mhan (2 élèves)	30,00 €
MFR La Rouvraie * (1 élève)	30,00 €
Ligue contre le cancer comité du morbihan *	50,00 €
FNATH (Accidentés du travail et handicapés)	50,00 €
Les Restos du Cœur *	50,00 €

- **Orientations budgétaires** (Comptes Administratifs – Budgets – Impôts...)

Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui sera soumis au vote à la prochaine réunion du conseil. Concernant les impôts directs, une simulation a été présentée au conseil et sera proposée au vote avant le budget. Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur les orientations budgétaires pour 2012. Un programme d'investissement de 300 000 € T.T.C. suggérés : les principaux points concernent l'aménagement de la rue de la poste et du stade pour 250 000 € T.T.C., l'extension du columbarium au cimetière, l'achat d'un véhicule pour le service technique, des panneaux électoraux, une balayeuse thermique, un afficheur de vitesse, etc...

La commission des finances devra fixer les priorités pour les présenter au budget.

- **Réunion « foyers témoins »** : Yolande KERVARREC et Françoise BOUTTIER font part au conseil de la réunion « foyers témoins » présentée par Adélaïde LENORMAND de Baud Communauté le 9 février à St Barthélémy. Il s'agit de sensibiliser les administrés au tri sélectif des déchets. Des foyers témoins volontaires vont effectuer une expérience sur 3 mois dans chaque commune de Baud communauté.
- **Web-S.I.G. (Système d'Information Géographique)** : dans le cadre du développement d'un web-SIG à l'échelle du pays de Pontivy (hors Pontivy Communauté), le Conseil Municipal donne son accord pour signer une convention d'utilisation de fichiers numériques d'informations graphiques relatives au cadastre avec le syndicat mixte du Pays de Pontivy.

- ◆ **La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 16 mars à 19h00 et concernera le vote du compte administratif et du budget.**

Mairie de St Barthélemy

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 16 mars 2012 à 19h00

Monsieur Jean-Michel SCHMITT a présenté l'analyse financière 2006-2014 de la commune.

Comptes de gestion, comptes administratifs 2011 et budgets 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2011 ainsi que les comptes administratifs 2011 présentés par Mr FAISNEL, trésorier municipal et décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, de chacun des budgets, dans les conditions suivantes :

- **Budget général commune**

Section de fonctionnement : excédent de 784 087,47 € + 14 386,03 € correspondant à l'intégration du résultat du budget « Résidence des 4 vents »

Section d'investissement : Déficit de 509 912,60 € - 95 288,53 € correspondant à l'intégration du résultat du budget « Résidence des 4 vents »

- **Budget Assainissement**

Section d'exploitation : excédent de 94 062,60 €

Section d'investissement : Déficit de 51 399,57 €

- **Budget Lotissement Prad Izel**

Section de fonctionnement : déficit de 4 295,45 €

Section d'investissement : déficit de 161 085,87 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de clôturer le budget « résidence des 4 vents » car tous les lots de ce lotissement sont vendus.

Taux d'imposition 2012 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux 2012.

Convention OGEC :

Le Conseil Municipal décide de verser 315,60 € par élève à l'école privée. Ce montant est égal au coût de l'élève du public élémentaire multiplié par le nombre d'élèves inscrit au 1er janvier soit pour 2012.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la convention de participation financière au fonctionnement de la cantine de l'école privée « notre dame de joie ».

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2012

Diagnostic « éclairage public » : Mme Claire HERISSET du SDEM a présenté l'étude relative à l'éclairage public de la commune. Les différents relevés débouchent sur le bilan suivant : Le patrimoine actuel (hors illuminations festives) comporte au total 196 foyers lumineux rattachés à 10 armoires dont 6 nécessitent des travaux pour raison de sécurité. Le Conseil Municipal prend acte et décide de procéder aux travaux de sécurisation en priorité. Certaines lampes anciennes seront aussi à changer dans les prochaines années.

Acquisitions foncières :

Terrain SCI LOLA (LAVENANT) Impasse Er Varech : la commune maintient son engagement pour l'achat de ce terrain au prix de 28 000 € auquel s'ajoutent les fais d'acte et de géomètre.

Aménagement rue de la poste et rue du stade :

L'avant-projet réalisé par GBS a été présenté au Conseil Municipal. La commission travaux devra se réunir avec le bureau d'étude pour affiner l'avant-projet. L'effacement des réseaux est à prévoir. Il est demandé au SDEM de chiffrer le coût.

Aménagement rue de la mairie :

Le tapis d'enrobé est à refaire aussi le Conseil Municipal demande au bureau d'étude de préparer l'avant-projet afin de déposer les dossiers de subvention avant fin septembre. Cet aménagement faisait déjà partie du programme d'aménagement du Centre Bourg et entrées d'agglomération.

Participation pour Assainissement Collectif (PAC)

A compter du 1er juillet 2012 la PRE (participation pour raccordement à l'égout) est remplacée par la PAC (participation pour assainissement collectif). La PAC est instituée par délibération du Conseil Municipal qui fixe les modalités de calcul et le montant. Possibilité de différencier le montant selon qu'il s'agit d'une construction nouvelle ou d'une construction existante. Accord du Conseil Municipal avec les mêmes tarifs que la P.R.E..

Questions diverses

Vallée du Blavet / Commission Bocage du 26 Avril 2012 : le 2ème volet (Volet 2C Evel médian) se déroulera de septembre 2012 à juin 2013. Il concerne la mise en place d'un Comité Communal (Elus, Agriculteurs, Autres ...), l'établissement et la formalisation des projets..

Le volet 3 (Volet 3C Evel médian) se déroulera de septembre 2013 à mars 2015 et consiste en la réalisation des travaux.

Ecole publique « les hirondelles » :

La prévision des effectifs est en hausse pour la rentrée de septembre 2012. L'ouverture d'une classe est prévue ainsi que la création d'un poste d'enseignant.

La Classe de découverte dans les Pyrénées « Les Angles » en centre PEP se déroulera du 4 juin au 9 juin (départ dans la nuit du 3 au 4 juin, retour le samedi 9 au matin). Mr David LE GALLO, animateur communal, et Mme Evelyne ELEDU accompagneront la classe.

La fédération des DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) demande que toutes les écoles publiques aient une plaque avec la devise de la république « Liberté, égalité, fraternité ». Monsieur Gérard GUIGUENO propose à l'école et à la mairie d'accepter cette demande et de réaliser ce fronton. Accord de principe du Conseil Municipal pour la réalisation de ce projet.

Locatif : le logement N° 3 du presbytère est loué, à compter du 1er mai, à Monsieur Sébastien QUILLERE.

Dossier lagunage et autorisation de rejet : Le dossier est en bonne voie. La police de l'eau a validé le dossier. Il a été transmis à la préfecture. Le préfet dispose d'un délai de deux mois pour la signature. Suite à cela, il sera enfin possible d'entamer le processus de validation du PLU.

Menu cantine : Conformément au décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire un nouveau menu a été mis en place à la cantine depuis le 24 avril 2012. Ce menu a été réalisé avec l'aide d'un diététicien. Les dispositions du présent décret entrent en vigueur à compter du 1er septembre 2012 pour les services de restauration scolaire servant moins de 80 couverts par jour en moyenne sur l'année.

CLSH : modification réglementation personnel non titulaire

La législation en matière de recrutements des personnels occasionnels a changé (Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents non contractuels dans la Fonction publique).

En effet, il s'avère que le recrutement d'agents par arrêté pour une rémunération forfaitaire n'est plus autorisé. Il convient d'établir des contrats individuels et la rémunération est basée sur l'indice. Il est donc nécessaire de prévoir une délibération qui autorise Monsieur le Maire à signer ces contrats. Le Conseil Municipal donne son accord.

Cérémonie du 08 mai : Rassemblement à 11h15 à la mairie et 11h30 au monument au mort. Le Conseil Municipal enfant lira un texte de Raymond AUBRAC. Auparavant un dépôt de gerbe à la stèle de Lann-Mezo aura lieu à 11h00.

Spectacle Mill Tam : Un spectacle Mill Tam sera organisé le 20 novembre à 20h30 à la salle polyvalente : Le coût du spectacle s'élève à 3 500 €. La participation de la commune est fixée à 1 100 €.

Salle de sport : le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter des devis afin de mettre aux normes la salle de sport pour le désenfumage et les blocs de sécurité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2012

- ✓ Travaux de voirie :
 - Aménagements « rue de la poste », « rue du stade » et « rue de la mairie » : les études d'effacement des réseaux et de voirie sont en cours. Ces projets seront présentés aux riverains avant validation.

- ✓ Sentier de randonnée : création d'un sentier de randonnée, d'environ 13 km, baptisé le chemin des écureuils « henten ar c'harh koad » en breton. Le départ du circuit se fera sur le parking de la mairie.

- ✓ Après consultation, le cm donne son accord pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques, Renault trafic d'un montant TTC 19 096,56 € TTC.

- ✓ La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique apporte des modifications sur le recrutement des agents contractuels. Aussi, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats des non titulaires conformément à cette loi.

Questions diverses :

- ✓ Conseil Municipal Enfants : Inauguration du panneau confectionné par les enfants et destiné à sensibiliser les automobilistes à la sécurité routière, le jeudi 5 juillet à 18h30 au plan d'eau.

- Art dans les chapelles : Recrutement d'un guide, Monsieur Loïc LE SAYEC de Pluméliau, du 6 juillet jusqu'au 31 août ainsi que les 3 premiers week end de septembre, tous les jours sauf le mardi, de 14h à 19h. L'artiste qui expose est Patrice CARRE : son œuvre est un « tapis suspendu » et est prêtée par la FRAC de Bretagne. Inauguration le samedi 7 juillet à 18h à St Adrien

- Le logement n° 1 sis 5 route de Baud est loué à Jeanne LEFEBVRE et Guillaume LE MOING à compter du 1^{er} juin 2012.

Date du prochain Conseil Municipal : JEUDI 12 JUILLET à 19H00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2012

➤ **Tarifs « cantine - garderie – aide aux devoirs » pour l'année scolaire 2012/2013**

Après examen du bilan financier 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs à la rentrée 2012/2013 :

Tarifs : 2012-2013	
Repas Enfant (jusqu'à 2) et Personnel de la cantine	2,90€
Repas Enfant « 3ème et plus » (<i>même adresse de facturation</i>)	2,20€
Repas Enseignant	5,80€
Garderie (Facturation 1/2h)	1,60€/heure
Goûter	0,90€
Aide aux Devoirs	1,60€/heure

Le prix des repas sera dégressif à partir du 3ème enfant et plus. Ceci s'entend pour 3 enfants et plus scolarisés à l'école « les hirondelles ».

➤ **Plan communal de sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Le Conseil Municipal valide le PCS et le DICRIM. Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un plan communal d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, risques sanitaires ou risques technologiques.

Le DICRIM est un document d'information communal sur les risques majeurs qui reprend les informations transmises par le préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

➤ **Travaux :**

- Aménagement « rue de la mairie » et « rue de Kergallic » : Le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter des subventions aussi élevées que possible. Les dossiers sont à déposer avant le 1^{er} octobre prochain.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention quinquennale avec la SAUR pour l'entretien des poteaux d'incendie pour un coût de 65,50 €HT par poteau.
- **Breizh bocage** : le syndicat de la Vallée du Blavet propose de mettre en œuvre dès septembre 2012 le volet 2 Breizh Bocage, dont fait partie notre commune, et dont l'objectif est d'établir des projets avec tous les planteurs potentiels (agriculteurs pour l'essentiel). Le Conseil Municipal nomme deux référents Mme Odile LE PABIC et Mr Pierre LE NEVANEN
- **Signature de la convention annuelle avec le CNFPT** :
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CNFPT concernant le Plan Intercommunal de Formation (PIF).
- **Dépistage radon dans l'école « les hirondelles »** :
Le résultat du contrôle effectué par la Société « parole d'experts immobilier » conclut à une **Absence de problématique radon dans l'école « les hirondelles »**

Horaires d'été de la mairie : la mairie sera fermée le lundi du 16 juillet au 31 août. Elle sera ouverte du mardi au vendredi (8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00) et le samedi matin (9h00 à 10h30).

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du Vendredi 14 septembre

- **PLU** : Présentation du rapport du bureau d'étude en vue de la réunion avec les PPA prévue le 19 septembre à 14h00
- **Assainissement : extension de la capacité de traitement de la station d'épuration**
Le Conseil Municipal décide de lancer le projet d'extension et approuve le planning de réalisation des futures lagunes. Il autorise le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible pour le financement de ce projet et à lancer la consultation d'un maître d'œuvre en procédure adaptée.
- **Aménagement « rue de la poste » et rue du stade :**
 - Travaux estimés à 270 800 € HT- Dossier de subvention accordé à 205 000 €. Demande de subvention complémentaire pour 65 800 € HT.
 - Le Conseil Municipal donne son accord pour l'effacement des réseaux et éclairage public, rue de la poste et du stade, pour un montant de 95 169 € HT (*Effacement des réseaux électriques : 37 135 € HT ; Effacement des réseaux France Télécom 26 431,60 € HT ; Eclairage public 31 602,40 € HT.*) soit 35 % du financement qui resterait à la charge de la commune.
- **Aménagement « rue de la mairie »** : Le Conseil Municipal décide de réaliser l'aménagement de la rue de la mairie pour un montant estimé à 285 000 € HT et sollicite des subventions aussi élevées que possible.
- **Chapelle St Adrien :**
Le coût de la restauration de la chapelle St Adrien s'élève à 500 000 € HT. Le financement s'effectuera en 3 tranches : la 1^{ère} de 150 000 €, la 2^{ème} de 180 000 € et la 3^{ème} de 170 000 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de travaux auprès de l'architecte des bâtiments de France et à lancer la consultation du coordonnateur SPS. Concernant la 2^{ème} tranche un dossier de subvention a été accordé par le Conseil Général pour un montant subventionnable de 150 000 €. Le Conseil Municipal sollicite un complément pour les 30 000 € supplémentaires.
- **Columbarium** : projet estimé à 12 605 €/HT Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible pour financer ce projet.
- **Logements** : Trois logements sont libres à la location, 1 studio, 1 appartement T3 et une maison individuelle T4.

Compte rendu du Conseil Municipal du 26/10/2012

- **Aménagement rues de la poste et du stade**

☞ Approbation du projet (*Rappel : coût du projet estimé à 270 800 € HT*).

Le Conseil Municipal approuve le projet estimé à 270 800 € HT et décide de lancer la consultation des entreprises et coordonnateur SPS.

Date prévisionnelle des travaux : début mars.

☞ Les travaux pour l'effacement des réseaux débuteront fin octobre.

- **Aménagement rue de la mairie**

L'estimation pour l'aménagement de la rue de la Mairie s'élève à 319 910 € HT.

Le projet définitif sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

- **Chapelle St Adrien**

Choix du coordonnateur SPS

Le Conseil Municipal décide de confier la mission SPS à Ouest-coordination pour un montant de 2 966,08 € TTC.

- **Conventions**

☞ Renouvellement convention avec le laboratoire d'analyse pour la cantine municipale

Forfait annuel à compter du 1^{er} janvier 2013 : 502,23 € HT

☞ Avenant au contrat de dératisation

Actuellement le coût de la maintenance de la dératisation au niveau de la cantine est de 65,55 € (4 interventions par an). Avenant nécessaire pour prendre en compte l'école publique. Le coût s'élèvera à 87,00 € HT. (+21.45 €)

Accord du Conseil Municipal.

- **Modification des statuts de Baud communauté « protection et mise en valeur de l'environnement »**

Suite à la fusion entre le Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet et le Syndicat Mixte de la Sarre et de l'Evel le cm approuve la modification des statuts de Baud communauté.

- **Remplacement alarme incendie pour mise en conformité à la salle polyvalente**

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise la mieux disante à savoir L.P.E. protection incendie de Locminé pour un montant de 3 062,34 € TTC.

- **Questions diverses**

☞ **Breizh bocage : Actions à venir**

Le premier Comité Communal Bocage aura lieu le 16 novembre à 14h00 à la salle polyvalente de Saint-Barthélemy.

Compte rendu du Conseil Municipal du 06 décembre 2012

- **Approbation du PLU**

Une réunion entre la Commune, les personnes publiques associées a été menée, le 19 septembre 2012, par le Maire avec le bureau d'études EOL de Vannes afin de prendre en compte les résultats de la consultation et de finaliser le dossier. Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le PLU conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme. La délibération tiendra compte des différents avis et sera affichée en mairie durant un mois.

Le droit de préemption : Le Conseil Municipal décide d'instaurer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et AU et dont le périmètre est précisé au plan local d'urbanisme.

Rappel : la délibération du 3 mars 2011 instaure la déclaration préalable pour l'édification de clôture sur l'ensemble du territoire et le permis de démolir en zones Nr et Ua.

- **Rues de la poste et du Stade**

Missions SPS : Choix du coordonnateur

3 entreprises ont répondu, Après avoir comparé le prix et le contenu des offres, le Conseil Municipal décide de retenir la SARL MAHE Environnement pour un montant de 1 764,10 € TTC.

- **Création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents)**

Le LAEP est un lieu d'échanges ouvert aux enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent dont l'objectif est d'offrir un espace convivial de rencontres, de dialogues et de jeux avec des accueillants professionnels garants du bon fonctionnement de cette structure, les animatrices du RIPAM seront les accueillantes du LAEP.

La participation au LAEP est calculée au prorata du coût selon la clé de répartition prenant en compte le nombre d'enfants âgés de moins de 4 ans sur chaque commune (9% pour St Barthélémy soit 196 € avant CEJ en 2013).

Cette participation est compensée les 2 premières années par une subvention Leader (Europe).
Le Conseil Municipal approuve la création d'un LAEP.

- **Tarifs municipaux : Le Conseil Municipal a apporté quelques modifications**, en particulier pour l'assainissement (redevance annuelle 49 € et le prix du m³ d'eau consommée : 1,8 €).

- **Ouvrages France Télécom**

Redevance pour occupation du domaine public année 2012 s'élève à 2 809,70 €.
Accord du Conseil Municipal.

- **Assurance prévoyance des agents**

Suite à une modification de la réglementation, les participations des employeurs à la garantie prévoyance des agents a été modifiée. A compter du 1er janvier 2013, le Conseil Municipal décide de participer, à travers la procédure de labellisation, à la protection sociale complémentaire au titre de la prévoyance (garantie maintien de salaire) à hauteur de 6€ par agent et par mois, sous réserve qu'il soit adhérent à un contrat labellisé.

- **ALSH**

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place un accueil de loisirs le mercredi en début d'année 2013.

- **Classement des voies communales**

Le Conseil Municipal décide d'incorporer la longueur des voies des 4 lotissements pour 1 230 ml ce qui porte la longueur totale de la voirie communale à 53 155 ml.

- **Logement communal** : le logement sis 1 impasse du presbytère est libre à la location à compter du 1^{er} janvier 2013 ainsi que le studio route de Baud.

- **Vœux du Maire** : vendredi 11 janvier à 18h30.

Conseil municipal enfants : Installation du Conseil Municipal enfants samedi 15 décembre de 10h30 à 12h00 en mairie.